

Louez un vélo à assistance électrique !

Besoin d'un moyen de locomotion pour vos déplacements du quotidien ?

La communauté de communes des Gorges de l'Ardèche met à disposition des habitants sa flotte de 15 vélos à assistance électrique, pour une location de 6 mois (renouvelable 1 fois). Nouveauté, les vélos sont accessibles dès l'âge de 16 ans et des critères de priorité sont accordés selon la situation sociale et les possibilités de déplacement du demandeur.

La demande doit être réalisée via le formulaire ci-dessous. Une commission d'attribution traite les demandes reçues.

Après accord, les vélos seront à retirer auprès de notre prestataire AMC7 (Chandolas ou Aubenas).

Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes domiciliées sur l'une des 20 communes de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche (justificatif de domicile demandé)
- Les mineurs de 16 ans et + sont acceptés (le responsable légal est signataire du contrat et doit fournir une déclaration sur l'honneur autorisant la location au mineur demandeur)

Sont prioritaires :

- les personnes en situation de précarité et/ou en recherche d'emploi
- les personnes attestant d'un besoin de moyen de locomotion pour se rendre au travail/en formation

Combien ça coûte ?

Le prix de la location est fixé à 180 euros pour 6 mois. La location comprend : le vélo, la batterie et l'antivol.

Un chèque de caution de 500 euros est également demandé.

Comment demander un vélo ?

1. Il suffit de **renseigner ses coordonnées et transmettre les justificatifs** demandés dans le formulaire ci-dessous. Lire le **règlement** dans la rubrique "à télécharger" pour connaître toutes les modalités.
2. Une **commission d'attribution** étudie ensuite les demandes
3. **Après réponse positive**, le bénéficiaire (ou son représentant légal) se rend au siège de la communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture pour signer le contrat, régler le montant de la location (chèque ou espèce) et la caution (chèque).
4. Le bénéficiaire prend **rendez-vous avec AMC7** par téléphone au 04 75 35 98 29 pour retirer son vélo (retrait possible à Chandolas ou Aubenas)

Champs obligatoires

▼ Informations sur le demandeur

Nom

Prénom

Date de naissance

Téléphone

Email

Commune de résidence

Situation professionnelle

En activité

- Au chômage / en recherche d'emploi
- Retraité(e)
- Étudiant(e)
- Autre...

Je souhaite me déplacer en vélo électrique pour :

- Mes trajets domicile-travail/études
- Ma recherche d'emploi
- Mes trajets quotidiens
- Mes trajets pour mes loisirs
- Autre...

Lieu de travail/formation

▼ Documents à fournir

Pièce d'identité du demandeur

No file selected

Fournir obligatoirement une copie de la pièce d'identité du demandeur (carte d'identité, passeport ou permis de conduire).

Pour un demandeur mineur (16 ans et +), fournir également la pièce d'identité du responsable légal ainsi qu'une déclaration sur l'honneur autorisant l'utilisation du vélo par le mineur.

Un nombre illimité de fichiers peuvent être transférés dans ce champ.

Limité à 150 Mo.

Types autorisés : , jpg, jpeg, png, tif, pdf, doc, docx.

Attestation de domicile de moins de 3 mois

No file selected

1 seul fichier.

Limité à 150 Mo.

Types autorisés : jpg, jpeg, png, pdf, .

Attestation d'assurance de responsabilité civile vie privée en cours de validité

No file selected

1 seul fichier.

Limité à 150 Mo.

Types autorisés : jpg, jpeg, png, pdf.

Documents facultatifs

No file selected

Justificatif de situation de précarité : attestation de demandeur d'emploi ou de RSA ;

Attestation de l'employeur/établissement de formation justifiant les besoins de déplacements domicile -travail

Un nombre illimité de fichiers peuvent être transférés dans ce champ.

Limité à 150 Mo.

Types autorisés : jpg, jpeg, pngpdf, doc, docx, .

Attestation sur l'honneur de remisage du vélo en intérieur (nuit, jours de non utilisation,...)

No file selected

1 seul fichier.

Limité à 150 Mo.

Types autorisés : jpg, jpeg, png, tif, pdf, doc, docx.

Je souhaite recevoir les informations de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Les données à caractère personnel recueillies via ce formulaire sont destinées exclusivement aux services de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche à des fins de traitement de votre demande. Elles ne sont pas transmises à des tiers et seront effacées dans un délai de 6 mois. Pour plus d'informations concernant notre traitement des données à caractère personnel et les modalités d'exercice de vos droits, veuillez consulter notre [politique de confidentialité](#).

Publié le ven 29/11/2024 - 12:00